

Dossier d'appel d'offres

Catégorie : PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT, GESTION DES EAUX ET
DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE

Assistance à maîtrise d'ouvrage — Projet PILOTE GED 2026-2027

Date limite de dépôt des offres

10 août 2026 au plus tard à 23h59 (heure de Nouméa)

Les dossiers devront être rédigés de préférence en français, ou à défaut en anglais, et transmis par voie électronique.

Calendrier prévisionnel

Diffusion de l'appel d'offres	24.07.2026
Date limite de dépôt des offres	10.08.2026
Évaluation des offres	Semaine 33
Notification d'attribution	Semaine 34
Contractualisation et signature du document contractuel	Semaine 35
Lancement de la prestation	Semaine 35

Contact

Pour toute question technique, scientifique, administrative ou financière : cnrtec@cnrtec.nc

Type de marché : services et prestations intellectuelles

Nature de la prestation : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès du CNRTEC pour le cadrage, la définition, la préparation et l'accompagnement d'un projet pilote de développement consécutif aux projets GED et GEME, destiné à améliorer le suivi et la gestion des eaux douces en contexte minier.

Sommaire

1.	Actions du CNRTEC	3
2.	Instructions aux soumissionnaires	3
2.1.	Attendus et prérequis	3
2.2.	Composition du dossier de soumission.....	4
2.3.	Critères d'éligibilité	4
2.4.	Conditions financières	5
2.5.	Évaluation des propositions.....	5
2.6.	Renseignements sur la consultation.....	6
3.	Contenu de l'offre	6
3.1.	Pièce 1 : Proposition technique.....	7
3.2.	Pièce 2 : Proposition commerciale	7
3.3.	Pièce 3 : Présentation du soumissionnaire ou du consortium	8
4.	Annexe	8

1. ACTIONS DU CNRTEC

Le CNRTEC, Centre du Nickel, est un groupement d'intérêt public à caractère public-privé réunissant les institutions de la Nouvelle-Calédonie, l'État, les opérateurs miniers et métallurgiques ainsi que les organismes de recherche. Il est financé par l'État, les collectivités de Nouvelle-Calédonie (Gouvernement et Provinces) et les compagnies minières et métallurgiques du territoire.

Issu du CNRT, à l'origine, il a soutenu plus d'une cinquantaine de programmes de recherche, et s'oriente désormais également vers des projets de développement et de transfert dans les domaines du nickel, de la technologie, de l'environnement naturel et des enjeux sociétaux liés à cette filière. Ces programmes sont conduits par des équipes françaises, calédoniennes, régionales et internationales.

Cette évolution depuis 2023 répond à un besoin immédiat de soutien à l'ensemble du secteur nickel, tant public que privé. Dans ce cadre, il oriente son action vers le renforcement de la compétitivité du secteur minier et métallurgique de Nouvelle-Calédonie, dans une perspective de développement soutenable.

Pour la période 2026–2028, le CNRTEC continue son déploiement dans les cinq axes stratégiques qui constituent le cadre de référence des consultations, études et prestations conduites ou soutenues par le Groupement : valorisation des rejets, déchets et coproduits métallurgiques ; transition énergétique et décarbonation ; préservation de l'environnement et maîtrise des risques ; acceptabilité sociétale, incluant les enjeux liés à la santé ; compétitivité industrielle.

Dans son action, le CNRTEC privilégie les contributions fondées sur les compétences et expertises présentes en Nouvelle-Calédonie, pouvant être complétées par des apports scientifiques, techniques ou méthodologiques à l'échelle nationale, régionale et internationale. Les collaborations public-privé ainsi que les consortiums associant des expertises complémentaires, notamment issues de la recherche, du conseil et du secteur professionnel, sont encouragés.

2. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

2.1. ATTENDUS ET PREREQUIS

Les offres devront être établies en cohérence avec le cahier des charges annexé, qui constitue la pièce technique de référence de la consultation relative au projet PILOTE GED 2026-2027.

Le présent document n'a pas vocation à reprendre le détail technique de la prestation : il précise les règles de consultation, les pièces attendues et les modalités d'analyse des offres.

Les soumissionnaires devront démontrer leur compréhension du besoin et proposer une organisation adaptée aux phases A et B de la mission, conformément au cahier des charges.

Les réponses devront couvrir le périmètre de la tranche 2026. Toute hypothèse dépassant ce périmètre devra être présentée séparément et à titre indicatif.

2.2. COMPOSITION DU DOSSIER DE SOUMISSION

Le dossier de soumission devra comprendre les pièces suivantes :

- Pièce 1 – Proposition technique : compréhension du projet PILOTE GED 2026-2027, méthodologie pour les phases A et B, organisation de l'atelier de cadrage, modalités de priorisation, préparation du ou des pilotes, gouvernance, livrables, calendrier, risques et reporting ;
- Pièce 2 – Proposition commerciale : taux journalier, coût total de la tranche 2026, répartition proposée des moyens selon l'enveloppe précisée au cahier des charges annexé, frais éventuels et hypothèses financières ;
- Pièce 3 – Présentation du soumissionnaire, de l'équipe projet ou du groupement, précisant les rôles, responsabilités, compétences mobilisées, disponibilités et interfaces entre intervenants ;
- Pièce 4 – Références de missions comparables, notamment en AMOA, gestion des eaux, projets pilotes, suivi environnemental, animation multi-acteurs ou conduite de démarches techniques concertées, ainsi que les CV des intervenants clés ;
- Pièce 5 – Planning prévisionnel, calendrier des phases et jalons de validation, pouvant être intégré à la proposition technique ;
- Pièce 6 – Affectation des ressources et répartition prévisionnelle des moyens humains et techniques, incluant l'identification des expertises tierces éventuellement nécessaires ;
- Pièce 7 – Modalités proposées de gouvernance, confidentialité, gestion des données, reporting, traçabilité des décisions, gestion documentaire et suivi d'exécution ;
- Pièce 8 – Attestations administratives, juridiques, fiscales et sociales requises selon le pays d'établissement du soumissionnaire.

Les modalités de présentation des pièces requises ainsi que les éléments attendus pour chacune d'elles sont précisés à la section 3.

Le cahier des charges est transmis en complément du présent appel d'offres. Il constitue une pièce du dossier de consultation et précise les éléments techniques et opérationnels de référence de la prestation.

2.3. CRITERES D'ELIGIBILITE

2.3.1. CONDITIONS GENERALES DE RECEVABILITE DES OFFRES

Seules seront examinées les offres complètes et recevables au regard des conditions d'éligibilité ci-après.

Pour être déclarées recevables, les offres devront satisfaire aux conditions d'éligibilité suivantes. Les justificatifs nécessaires devront être joints au dossier de soumission. Les engagements et informations fournis par le soumissionnaire pourront, le cas échéant, être repris dans les pièces contractuelles en cas d'attribution.

2.3.2. EXIGENCES ADMINISTRATIVES, CONTRACTUELLES ET FINANCIERES APPLICABLES

Les membres du consortium ne devront pas être des entreprises en difficulté au sens de la réglementation qui leur est applicable.

Sauf stipulation contraire, le démarrage effectif de la prestation interviendra à compter de la signature du document contractuel par l'ensemble des parties concernées.

Les éléments de l'offre technique et financière du titulaire retenu, notamment les engagements méthodologiques, moyens affectés, délais, livrables, prix, hypothèses et exclusions expressément mentionnés, pourront être repris dans le document contractuel. Ils deviendront alors opposables au titulaire et feront l'objet d'un suivi dans le cadre de l'exécution de la prestation.

2.3.3. COMPETENCES ATTENDUES

Les compétences attendues sont celles précisées au cahier des charges annexé. Le soumissionnaire devra démontrer la disponibilité effective des compétences nécessaires à la réalisation de la mission, qu'elles soient portées en interne, par un groupement ou par des expertises tierces identifiées. Les responsabilités, disponibilités et modalités d'intervention de chaque compétence mobilisée devront être clairement explicitées.

2.4. CONDITIONS FINANCIERES

2.4.1. MODALITES DE PAIEMENT

La prestation fera l'objet d'un document contractuel précisant les modalités d'exécution, de paiement et de versement, signé au démarrage de la mission par le ou les titulaires retenus.

Les soumissionnaires établiront leur offre conformément au régime fiscal qui leur est applicable et veilleront à préciser distinctement, dans leur proposition financière, les montants hors taxes, toutes taxes comprises ainsi que les taxes éventuellement applicables en Nouvelle-Calédonie.

Le CNRTEC assure directement le paiement des prestations aux membres du consortium retenu (mandataire et partenaires), selon les modalités prévues au document contractuel. Chaque organisme partenaire du consortium a pour interlocuteur financier unique le CNRTEC.

La prestation peut être confiée à un organisme étranger, sous réserve du respect des exigences administratives, fiscales et contractuelles applicables.

2.4.2. PHASE 2027, OPTIONS ET PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

La phase C de mise en œuvre, suivi et évaluation des actions pilotes ne constitue pas une prestation ferme de la présente consultation. Les soumissionnaires pourront toutefois proposer un taux journalier, des hypothèses indicatives ou des modalités d'accompagnement prévisionnelles, qui seront appréciées comme éléments d'éclairage pour la préparation de 2027.

Les éventuelles options ou prestations complémentaires devront être clairement distinguées de l'offre ferme 2026, chiffrées séparément et assorties de leurs hypothèses d'exécution. Elles ne pourront en aucun cas avoir pour effet d'intégrer la phase C dans le périmètre ferme de la présente consultation, sauf décision expresse ultérieure du CNRTEC.

2.5. ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

2.5.1. PROCEDURE DE SELECTION

La sélection des offres est conduite selon une procédure d'analyse fondée sur la complétude des dossiers, leur recevabilité au regard des critères d'éligibilité et leur appréciation au regard des critères de sélection définis ci-après. Le CNRTEC pourra solliciter, le cas échéant, toute précision

utile auprès des soumissionnaires, sans que cette demande ne puisse conduire à modifier substantiellement l'offre initiale.

2.5.2. INSTANCES D'EVALUATION

L'examen des offres est conduit par une instance d'évaluation constituée de représentants du CNRTEC. À l'issue de cette phase d'analyse, si un avis complémentaire est nécessaire, les résultats pourront être soumis aux comités internes du CNRTEC, notamment le Comité scientifique ou le Comité de compétitivité, pour observations éventuelles avant décision d'attribution.

2.5.3. TRANSPARENCE DU PROCESSUS DE SELECTION

Les offres remises dans le cadre de la présente consultation sont traitées de manière confidentielle et ne sont communiquées qu'aux personnes dûment habilitées à en connaître dans le cadre de leur instruction. Les soumissionnaires sont informés individuellement de l'issue de la procédure. À l'issue de l'analyse des offres, le CNRTEC se réserve le droit de donner une suite partielle à la consultation, de la déclarer sans suite ou de ne pas y donner suite, en tout ou partie, pour tout motif d'intérêt général ou si les offres reçues sont jugées insuffisantes au regard des besoins exprimés.

2.5.4. CRITERES DE SELECTION

Les offres recevables seront évaluées selon les critères ci-après, au regard de leur cohérence avec le cahier des charges annexé.

Les offres seront appréciées selon la pondération suivante :

- Compréhension des enjeux et pertinence de la méthodologie : 30 %
- Compétences, complémentarité et références de l'équipe : 40 %
- Proposition financière et délais : 30 %

2.6. RENSEIGNEMENTS SUR LA CONSULTATION

Toute demande complémentaire concernant cet appel d'offres est à adresser à : cnrttec@cnrttec.nc.

En cas de renonciation à soumissionner, la partie consultée est invitée à en informer le CNRTEC, en précisant les motifs de sa décision.

3. CONTENU DE L'OFFRE

La présente section précise les attendus de présentation des offres. Le détail des besoins, objectifs, travaux attendus, compétences requises, livrables et modalités de conduite de la mission est défini dans le cahier des charges annexé, qui constitue la pièce de référence de la consultation.

3.1. PIECE 1 : PROPOSITION TECHNIQUE

La proposition technique devra permettre au CNRTEC d'apprécier la compréhension du projet PILOTE GED 2026-2027, la pertinence de l'approche proposée et la capacité du soumissionnaire à conduire la mission d'AMOA décrite dans le cahier des charges.

Elle devra présenter, de manière claire et structurée :

- **La compréhension du besoin**, en mettant en évidence le positionnement du projet PILOTE GED 2026-2027, ses liens avec GED et GEME, les enjeux de suivi et de gestion des eaux douces en contexte minier, les contraintes et les points de vigilance ;
- **La méthodologie proposée**, en précisant les étapes de cadrage, de priorisation, de préparation de l'atelier, de définition des pilotes, de validation et de restitution ;
- **L'organisation de l'équipe projet**, en identifiant les compétences mobilisées, le rôle des intervenants, la neutralité de l'animation, les modalités de coordination et, le cas échéant, le recours à des expertises tierces.
- **Les livrables proposés**, en cohérence avec ceux attendus au cahier des charges, avec indication de leur format, niveau de détail et modalités de validation ;
- **Le planning prévisionnel**, en précisant les phases A et B, les jalons de validation, l'atelier de cadrage, les réunions structurantes, les dépendances, les délais de production des livrables et les conditions de décision ;
- **Les principaux risques identifiés**, notamment techniques, calendaires, budgétaires, organisationnels, réglementaires, liés aux données, à l'accès aux sites, à l'acceptabilité ou à la mobilisation des parties prenantes, ainsi que les mesures proposées pour les prévenir ou les maîtriser.

L'offre attendue porte sur l'ensemble du périmètre de la tranche 2026. Si un soumissionnaire estime ne pas pouvoir couvrir certains éléments de manière complète, il devra l'indiquer explicitement, préciser les limites de son intervention, les prestations exclues, les compétences complémentaires éventuellement nécessaires et les conditions permettant d'assurer la bonne exécution globale de la mission.

3.2. PIECE 2 : PROPOSITION COMMERCIALE

La proposition commerciale devra présenter, de manière claire, structurée et cohérente avec le périmètre technique proposé, le coût global de l'offre ainsi que les principales hypothèses retenues pour son établissement.

Elle devra permettre d'apprécier l'adéquation entre les moyens mobilisés, les ressources affectées, les prestations prévues et le prix proposé.

À ce titre, elle précisera notamment le montant global de l'offre pour la tranche 2026, le taux journalier, la répartition proposée des moyens selon l'enveloppe précisée au cahier des charges annexé, les hypothèses de calcul retenues, les frais spécifiques éventuels — notamment de déplacement, de mission ou de restitution — ainsi que, le cas échéant, le chiffrage distinct des options proposées.

Tout élément dépassant le périmètre ferme de la tranche 2026 devra être présenté séparément, à titre indicatif, sans constituer un engagement contractuel à ce stade.

3.3. PIECE 3 : PRESENTATION DU SOUMISSIONNAIRE OU DU CONSORTIUM

La présentation devra permettre d'identifier clairement le soumissionnaire ou, en cas d'offre groupée, chacun des membres du groupement ou du consortium. Elle précisera notamment la structure, le statut, les domaines d'intervention, les références récentes en lien avec l'objet de la consultation, les compétences mobilisées en AMOA, gestion des eaux, suivi environnemental, données et animation multi-acteurs, ainsi que les moyens humains affectés à la mission.

En cas de réponse présentée sous forme de groupement ou de consortium, la proposition devra identifier le mandataire, préciser les rôles et responsabilités de chaque partenaire, les compétences apportées par chacun ainsi que les modalités de coordination retenues pour assurer la bonne exécution de la mission.

Les CV des principaux intervenants devront être annexés à l'offre afin de permettre l'appréciation des compétences et de l'expérience mobilisées.

4. ANNEXE

CNRTEC

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Catégorie : DÉVELOPPEMENT TECHNIQUE, COMPÉTENCES ET PROJETS PILOTES

Assistance à maîtrise d'ouvrage — Projet PILOTE GED 2026-2027

Projet pilote de développement pour l'amélioration intégrée du suivi et de la gestion des eaux douces en contexte minier, en continuité des projets GED et GEME.

Objet de la consultation

Sélection d'un prestataire chargé d'assister techniquement le CNRTEC —en 2026- dans le cadrage, la définition, la préparation et, à compter de 2027, l'accompagnement éventuel de la mise en œuvre d'un projet pilote de développement consécutif aux projets de recherche GED et GEME.

Période de la tranche ferme 2026 : août à décembre 2026 — enveloppe indicative maximale de 20 jours de prestation

Phase de mise en œuvre : 2027 - charge et budget à évaluer dans le cadre des livrables 2026

Date limite de dépôt des offres : 10 août 2026 à 23h59 (heure de Nouméa)

Étape	Date indicative
Diffusion de l'appel d'offres	Juillet 2026
Date limite de dépôt des offres	10 août 2026
Analyse des offres	Août 2026
Notification d'attribution et contractualisation	Août 2026
Lancement de la prestation	Août 2026

Contact pour la consultation : cnrtec@cnrtec.nc. Les dossiers devront être rédigés de préférence en français, ou à défaut en anglais, et transmis par voie électronique dans les délais indiqués.

1. Objet et contexte de la consultation

Le CNRTEC lance une consultation pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dans le cadre du projet **PILOTE GED 2627**, projet de développement destiné à transformer en actions opérationnelles, concertées et évaluables les acquis des projets de recherche GED (Guide de suivi des eaux douces) et GEME (Gestion des eaux sur mine et environnement).

Le projet PILOTE GED 2627 constitue une étape distincte et consécutive aux travaux de recherche. Il ne vise pas à produire une nouvelle synthèse scientifique générale, mais à sélectionner, préparer, expérimenter et évaluer des actions prioritaires sur un ou plusieurs sites pilotes, dans des conditions permettant une généralisation ultérieure après démonstration de leur efficacité.

Positionnement du CNRTEC

Le CNRTEC assure la maîtrise d'ouvrage du projet. Il agit comme facilitateur du dialogue entre les industriels, les institutions, les experts scientifiques et techniques et, selon les actions retenues, les acteurs territoriaux concernés. Il veille à la qualité du processus de décision, à la traçabilité des arbitrages et au respect équilibré des intérêts, contraintes et responsabilités de chaque partie prenante. Les décisions de lancement, de financement et de mise en œuvre demeurent du ressort du CNRTEC via le comité de pilotage qu'il met en place avec ses membres pour encadrer ce projet.

Finalités du projet PILOTE GED 2627

- Appliquer les résultats de GED et GEME dans des cadres opérationnels, réalistes et consensuels.
- Définir un plan d'action concerté, progressif et proportionné, applicable aussi bien aux petits sites qu'aux sites de grande envergure.
- Sélectionner un nombre limité d'actions pilotes présentant un potentiel démonstratif, une faisabilité suffisante et une valeur de transfert vers d'autres sites.
- Établir les conditions techniques, organisationnelles, financières et partenariales, voire réglementaires, nécessaires à leur mise en œuvre.
- Produire des retours d'expérience documentés permettant d'améliorer durablement les pratiques de suivi et de gestion des eaux et de décliner de manière opérationnelle les dispositions prévues par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la loi sur l'eau.

2. Périmètre et principes de la mission d'AMO

Le prestataire apportera une assistance technique aux différentes phases du projet de développement. La mission est structurée en trois séquences :

Phase	Objet	Période	Cadre contractuel
A	Cadrage et définition concertée des actions prioritaires, à partir de l'atelier GED-GEME de 2025 et des livrables des deux projets.	2026	Incluse dans la présente consultation.
B	Définition du ou des sites pilotes, des acteurs et contributeurs, de la gouvernance, des délais, des moyens et du budget.	2026	Incluse dans la présente consultation.
C	Mise en œuvre, suivi et évaluation des actions pilotes retenues.	2027	Hors enveloppe 2026. Charge, phasage et budget à évaluer dans les livrables 2026, en vue d'une commande ultérieure.

Principe de progressivité : les sujets identifiés ne sont pas destinés à être mis en œuvre simultanément. Le travail conduit en 2026 devra permettre de hiérarchiser les priorités, de séquencer les actions, de dimensionner les moyens et d'établir des échéanciers acceptables pour l'ensemble des parties prenantes.

3. Rôle attendu du prestataire

Rôle	Responsabilités attendues	Productions associées
1. Animation du groupe et reporting	Préparer et animer les réunions et ateliers ; organiser la participation équilibrée des acteurs ; structurer les échanges ; objectiver les points d'accord, réserves et désaccords ; tenir le registre des décisions, actions, risques et dépendances ; rendre compte régulièrement au CNRTEC.	Ordres du jour, supports, comptes rendus décisionnels, tableau de bord, registre des décisions, plan d'action actualisé.
2. Expertise propre et contributions techniques	Apporter une expertise directement mobilisable sur le suivi et la gestion des eaux ; analyser les options ; proposer des critères de sélection et de performance ; contribuer à la rédaction des protocoles, fiches actions, cahiers des charges et dossiers de pilote ; identifier les limites, incertitudes et conditions de validité.	Notes techniques, analyses comparatives, protocoles, fiches actions, propositions de scénarios et critères d'évaluation.
3. Conseil au CNRTEC pour la mobilisation d'expertises tierces	Identifier les compétences complémentaires requises ; préciser les questions à confier à des tiers ; aider à définir les termes de référence, profils, charges et budgets ; conseiller le CNRTEC sur la coordination et le contrôle de ces contributions, sans se substituer aux experts spécialisés.	Cartographie des compétences, notes de besoin, projets de termes de référence, estimations de charges et budgets, recommandations de gouvernance technique.

Principes d'intervention

- Neutralité de l'animation et transparence des critères de décision.
- Fidélité aux acquis scientifiques de GED et GEME, sans extrapolation non justifiée.
- Recherche de solutions techniquement robustes, maintenables, proportionnées et transférables.
- Traçabilité des hypothèses, données, arbitrages, réserves et responsabilités.
- Distinction claire entre recommandation technique, obligation réglementaire, décision du maître d'ouvrage et engagement volontaire des partenaires.
- Respect de la confidentialité des données industrielles et des règles de diffusion arrêtées par le CNRTEC.

4. Description détaillée de la mission

Phase A - Cadrage et définition des actions prioritaires

Cette phase s'appuiera sur les résultats de GED et GEME, sur les conclusions de l'atelier GED-GEME du 29 juillet 2025 et sur les pratiques, besoins et contraintes exprimés par les parties prenantes. Elle comprendra au minimum :

- Une revue ciblée des livrables, comptes rendus, feuilles de route et actions déjà engagées.
- Des échanges préparatoires avec le CNRTEC et un nombre limité de représentants des industriels, institutions et experts, afin de confirmer les enjeux, les contraintes et les marges de décision.
- La préparation et l'animation d'un **atelier de cadrage et de priorisation** réunissant les parties prenantes du projet.
- La formalisation d'une grille de priorisation et de dimensionnement des actions.
- La production d'un plan d'action concerté distinguant les actions immédiatement préparables, les actions nécessitant des prérequis et les actions à différer.

Sujets issus de l'atelier 2025, soumis au cadrage, à la priorisation et au dimensionnement

N°	Sujet	Questions à traiter lors du cadrage
1	Structurer un réseau de suivi	Préciser les objectifs, l'échelle pertinente, les objets suivis, les stations, paramètres, fréquences, méthodes, responsabilités, coûts de maintenance et modalités d'évolution avec l'activité minière.
2	Distinguer réseau opérationnel, réseau patrimonial et réseau de référence	Clarifier leurs fonctions, leurs porteurs, leurs durées, leurs exigences de continuité, leurs modes de financement et leurs articulations.
3	Définir des points de référence	Identifier les critères de choix de points amont, hors influence ou témoins, afin de permettre une interprétation robuste des résultats et de distinguer les variations naturelles des effets anthropiques.
4	Homogénéiser, bancariser et rendre les données interopérables	Définir les données minimales, métadonnées, formats, référentiels, contrôles qualité, responsabilités de validation, règles d'échange, niveaux d'accès et conditions de pérennisation.
5	Définir des indicateurs de performance internes et externes	Distinguer les indicateurs utiles aux équipes opérationnelles de ceux destinés aux institutions, aux partenaires et au public ; préciser leurs méthodes de calcul, données sources, limites et usages.
6	Tester des ouvrages alternatifs et des dispositifs de vidange active	Sélectionner les solutions à comparer, leurs conditions d'emploi, les sites démonstrateurs, les modalités d'instrumentation, d'entretien et les critères de succès.
7	Tester la modélisation hydrologique et sédimentaire	Définir les questions de décision, les modèles ou approches à tester, les données nécessaires, les méthodes de calibration et validation, les scénarios climatiques et les incertitudes.
8	Intégrer eaux de surface, eaux souterraines et bilan hydrique	Déterminer la faisabilité d'une approche intégrée à l'échelle du site, du massif ou du bassin versant, incluant les infiltrations, sources, fonds de fosse, exutoires, prélèvements et usages.
9	Prendre en compte les dimensions sociales, la confiance et la communication	Préciser les informations à partager, les modalités de restitution, le rôle éventuel de tiers de confiance, la prise en compte des usages et perceptions, et les formes possibles de participation locale.
10	Assurer la formation et le transfert de compétences	Identifier les publics, compétences prioritaires, formats de formation, supports et modalités de capitalisation des retours d'expérience.

Critères de priorisation à appliquer

- Importance du problème environnemental, opérationnel ou sociétal traité.
- Maturité technique et scientifique de la solution envisagée.
- Disponibilité d'un site, de données, d'un porteur et de ressources mobilisables.
- Faisabilité réglementaire et acceptabilité par les parties prenantes.
- Coût global, maintenabilité et soutenabilité des charges récurrentes.
- Délai nécessaire pour produire des résultats interprétables.
- Représentativité du site et potentiel de transférabilité vers d'autres contextes.
- Capacité à mesurer objectivement les résultats et à documenter les incertitudes.
- Synergies avec les actions existantes et possibilités de cofinancement.
- Contribution au développement et au transfert de compétences locales.

Phase B - Définition du ou des pilotes et préparation de la mise en œuvre

À partir des priorités validées par le CNRTEC et les partenaires, le prestataire préparera le dispositif de mise en œuvre de 2027. Les travaux couvriront :

- La sélection argumentée du ou des sites pilotes, sur la base de critères techniques, environnementaux, organisationnels, financiers et de transférabilité.
- L'identification des acteurs, porteurs, contributeurs, propriétaires de données, opérateurs, experts et bénéficiaires associés à chaque action.
- La définition de la gouvernance : instances, responsabilités, processus de décision, validation technique, gestion des données, communication et résolution des désaccords.
- La préparation des fiches actions et protocoles : objectifs, hypothèses, méthode, données, instrumentation, maintenance, calendrier, livrables, critères de succès et modalités d'évaluation.
- L'identification des autorisations, conventions, accès aux sites, exigences de sécurité, assurances et prérequis contractuels.
- Le dimensionnement des moyens humains, techniques et logistiques et l'estimation budgétaire de la phase 2027.
- La proposition d'un échéancier réaliste et concerté, distinguant les jalons de préparation, mise en œuvre, acquisition des données, analyse, restitution et capitalisation.
- L'évaluation de la charge d'accompagnement AMOA nécessaire en 2027 et, le cas échéant, des expertises tierces à mobiliser.
-

Livrable fin 2026

Le dossier final devra présenter la priorisation retenue, le ou les pilotes proposés, leur gouvernance, les moyens et budgets correspondants, ainsi qu'une estimation détaillée de la charge et du budget d'accompagnement pour 2027. Cette estimation constituera un livrable contractuel de la mission 2026 et servira de base à une éventuelle commande ultérieure.

Phase C - Mise en œuvre, suivi et évaluation

La phase C ne relève pas de l'enveloppe prévue pour 2026. Elle fera l'objet d'un périmètre et d'un budget distincts, établis à partir des résultats des phases A et B. Sous réserve des décisions du CNRTEC et des partenaires, elle pourra comprendre :

- L'assistance au lancement opérationnel des actions pilotes.
- La coordination des contributeurs et expertises mobilisées.
- Le suivi de l'avancement, des risques, des coûts et de la qualité des productions.
- L'appui technique à l'analyse des résultats et à l'adaptation des protocoles.
- L'organisation des revues de jalons et des décisions de poursuite, ajustement ou arrêt.
- La capitalisation des retours d'expérience et la formulation de recommandations de généralisation.

5. Organisation de l'atelier de cadrage 2026

L'atelier constitue un moyen de décision et non une simple restitution des projets de recherche. Le prestataire devra préparer des options et questions suffisamment structurées pour permettre aux participants de prioriser les actions et d'en préciser les conditions de faisabilité.

Séquence	Objectif	Production attendue
1. Rappel partagé des acquis GED-GEME et des conclusions 2025	Établir un socle commun et distinguer les recommandations déjà consensuelles des questions restant à arbitrer.	Carte des acquis, lacunes, dépendances et décisions nécessaires.
2. Examen des dix sujets de cadrage	Apprécier les enjeux, bénéfices, contraintes, maturité, données, coûts et compétences nécessaires.	Fiches de discussion complétées et points de vigilance.
3. Priorisation concertée	Classer les actions selon les critères convenus et identifier celles pouvant entrer dans une phase pilote.	Matrice de priorisation et justification des choix.
4. Préfiguration des pilotes	Identifier sites, porteurs, partenaires, prérequis, besoins de données et premiers ordres de grandeur.	Scénarios de pilotes et liste des actions de préparation.
5. Validation des suites	Confirmer les responsabilités, délais de travail et modalités de validation de la phase B.	Feuille de route 2026, responsables et échéances.

Participants à associer

- Représentants des industriels du nickel et des opérateurs miniers concernés.
- Représentants du gouvernement et des services compétents, notamment pour les mines, l'eau et l'environnement.
- Représentants des directions de l'environnement des provinces.
- Chercheurs et experts ayant contribué aux projets GED et GEME ou disposant de compétences directement utiles.
- Bureaux d'études, laboratoires, prestataires de suivi ou gestionnaires de données, lorsque leur contribution est nécessaire.
- Acteurs territoriaux ou représentants d'usages, lorsque les actions discutées concernent directement la confiance, la communication ou la participation locale.

Date cible : 2^e quinzaine d'août 2026, sous réserve de confirmation par le CNRTEC et de la disponibilité des parties prenantes.

6. Gouvernance et modalités de pilotage

Acteur / instance	Rôle	Responsabilités principales
CNRTEC - maître d'ouvrage	Pilote, facilitateur et garant de l'équilibre du processus.	Fixe les orientations, mobilise les parties prenantes, valide les livrables, arbitre les priorités, autorise les engagements et veille au respect des intérêts et contraintes de chaque partie.
AMOA	Animation, expertise, préparation et suivi du projet.	Organise le travail, apporte ses contributions techniques, structure les décisions, alerte sur les risques et conseille le CNRTEC.
Groupe projet GED-GEME / PILOTE GED 2627	Instance de concertation et de contribution.	Examine les options, partage les données et retours d'expérience disponibles, formule les avis et contribue à la définition des pilotes.
CoPil	Instance de décision à constituer par le CNRTEC constituée de représentant de ses membres	Valide la priorisation, le choix des sites, la gouvernance, le budget prévisionnel et le passage en mise en œuvre.
Experts tiers	Contributions spécialisées mobilisées selon les besoins.	Produisent les analyses, études, protocoles ou contrôles relevant de leurs compétences, dans un cadre défini par le CNRTEC.

Reporting minimal attendu

- Compte rendu décisionnel transmis dans les trois jours ouvrés suivant chaque réunion structurante.
- Tableau de bord unique comprenant actions, responsables, échéances, statut, risques, décisions attendues et dépendances.
- Alerte immédiate au CNRTEC en cas de risque susceptible d'affecter le calendrier, le budget, la sécurité, la conformité ou l'acceptabilité du projet.
- Point d'avancement régulier avec le responsable des programmes du CNRTEC, selon une fréquence adaptée au calendrier.
- Version de travail puis version finale de chaque livrable, intégrant une phase de relecture et de validation par le CNRTEC.

7. Livrables attendus pour la tranche 2026

Réf.	Livrable	Contenu minimal	Échéance indicative
L1	Note de démarrage et méthode détaillée	Compréhension de la mission, documents de référence, interlocuteurs, calendrier, gouvernance, plan de consultation, risques et modalités de reporting.	Semaine 1
L2	Dossier préparatoire de l'atelier	Synthèse ciblée GED-GEME-2025, fiches des dix sujets, options, questions, critères de priorisation, proposition de déroulé et supports.	Avant l'atelier
L3	Compte rendu décisionnel et matrice de priorisation	Participants, positions, consensus, réserves, désaccords, classement des actions, justifications, décisions, responsables et prochaines étapes.	Sous 5 jours ouvrés après l'atelier
L4	Plan d'action concerté 2026-2027	Actions hiérarchisées, séquençement, prérequis, responsabilités, dépendances, indicateurs, risques et calendrier.	Après validation de la phase A
L5	Dossier de définition du ou des pilotes	Sites, objectifs, acteurs, gouvernance, protocoles, données, moyens, autorisations, sécurité, critères de succès, transférabilité et modalités d'évaluation.	Phase B
L6	Evaluation du recours à des expertises tierces	Compétences requises, termes de référence préliminaires, interfaces, charges, budgets et modalités de contrôle.	Phase B
L7	Dossier final de préparation 2027	Budget consolidé, échéancier, charge AMOA 2027, ressources, contributions des partenaires, scénarios de mise en œuvre et recommandation au CNRTEC.	Décembre 2026

Exigences de qualité des livrables

- Documents structurés, directement exploitables et rédigés en français.
- Séparation explicite entre faits établis, hypothèses, recommandations et décisions.
- Sources, données et hypothèses citées ; limites et incertitudes clairement indiquées.
- Traçabilité des versions, commentaires et validations.
- Formats éditables et interopérables : Word, Excel et PowerPoint selon les besoins, accompagnés des PDF de diffusion lorsqu'ils sont demandés.
- Remise au CNRTEC de l'ensemble des fichiers sources, matrices, canevas, tableaux de bord et éléments produits dans le cadre de la mission.

8. Charge prévisionnelle et calendrier

La tranche 2026 est évaluée à environ 20 jours de prestation. Le candidat proposera une répartition détaillée et justifiée de cette enveloppe entre les phases A et B. La répartition ci-dessous est indicative et pourra être optimisée dans la note méthodologique :

Séquence	Activités	Charge indicative	Période cible
Phase A	Revue ciblée, entretiens préparatoires, préparation et animation de l'atelier, compte rendu et priorisation.	7 jours	Août-septembre 2026
Phase B	Sélection des pilotes, gouvernance, fiches actions, moyens, budgets, expertises tierces et dossier 2027.	13 jours	Septembre-décembre 2026
Total 2026	Enveloppe maximale de la présente consultation.	20 jours	2026
Phase C	Mise en œuvre et suivi des pilotes.	À évaluer en 2026	2027

Important : la phase C ne devra pas être chiffrée comme une prestation ferme dans la présente offre, sauf sous la forme d'un taux journalier ou d'hypothèses indicatives. Son périmètre, sa charge et son budget seront définis dans le livrable L7, sur la base des actions retenues et du niveau d'accompagnement requis.

9. Ressources et appuis mis à disposition par le CNRTEC

- Mise à disposition des livrables, comptes rendus et ressources utiles issus des projets GED, GEME et des autres projets du CNRTEC pertinents.
- Mise en relation avec les interlocuteurs institutionnels, industriels, scientifiques et techniques identifiés par le CNRTEC.
- Prise en charge de la logistique de l'atelier : salle, accueil, café et restauration légère, sous réserve de confirmation.
- Mobilisation des parties prenantes par le manager des programmes et, lorsque nécessaire, par le directeur du CNRTEC.
- Appui ponctuel d'un stagiaire du CNRTEC pour les tâches logistiques, la compilation documentaire ou la prise de notes, sous la responsabilité du CNRTEC (si atelier au mois d'Août).
- Facilitation des accès aux sites et aux données, sous réserve de l'accord des propriétaires, exploitants et autorités compétentes.

10. Compétences et références attendues

Le candidat devra démontrer une capacité à intervenir sur une mission multidisciplinaire. Les compétences pourront être portées par une personne ou une équipe, mais les responsabilités et disponibilités de chaque intervenant devront être explicites.

- Expérience confirmée en gestion de projet, AMOA et animation de démarches multi-acteurs.
- Compétences techniques en hydrologie, gestion des eaux de ruissellement, transport solide et/ou suivi environnemental.
- Compréhension des enjeux de conception, exploitation, maintenance et évaluation des ouvrages de GDE.
- Capacité à traiter les problématiques de données : qualité, métadonnées, bancarisation, interopérabilité et reporting.
- Connaissance de la modélisation hydrologique et sédimentaire ou aptitude démontrée à cadrer et contrôler ce type de prestation.
- Capacité à intégrer eaux de surface, eaux souterraines, bilan hydrique, usages et enjeux sociaux.
- Connaissance du contexte minier, institutionnel et environnemental de la Nouvelle-Calédonie fortement souhaitée.
- Capacité à identifier et piloter des expertises complémentaires sans prétendre couvrir seul l'ensemble des domaines.

11. Modalités de réponse

Le dossier de soumission devra comprendre les pièces suivantes, présentées de manière claire, structurée et cohérente avec le présent cahier des charges :

- Une note de compréhension des enjeux et du positionnement du projet PILOTE GED 2627.
- Une note méthodologique détaillant l'approche proposée pour les phases A et B, l'organisation de l'atelier, la priorisation, la préparation des pilotes, les livrables et les modalités de reporting.
- Un planning prévisionnel précisant les phases, jalons, réunions, dépendances et conditions de validation.
- La composition de l'équipe, les rôles, responsabilités, compétences, disponibilités et CV des intervenants clés.
- Des références de missions comparables, notamment en AMOA, gestion des eaux, projets pilotes ou animation multi-acteurs.
- Une proposition financière détaillée, précisant le coût global de la tranche 2026, la décomposition par phase, les taux journaliers, les frais éventuels, les hypothèses financières et, le cas échéant, les options ou prestations complémentaires proposées.
- Les hypothèses, exclusions, besoins d'accès aux données ou contraintes susceptibles d'affecter la réalisation de la mission.
- Une déclaration de conflits d'intérêts potentiels et les dispositions proposées pour garantir la neutralité de l'intervention.
- Les attestations administratives, juridiques, fiscales et sociales requises selon le pays d'établissement du soumissionnaire.

Les réponses partielles sont admises, sous réserve que le périmètre couvert, les limites de l'offre et les interfaces avec les autres volets ou expertises soient clairement identifiés.

Critères indicatifs d'évaluation des offres

Critère de sélection	Pondération
Qualité de l'offre	30 %
Compétence du prestataire	40 %
Prix	30 %

12. Dispositions générales

- Les livrables produits dans le cadre de la mission seront remis au CNRTEC dans des formats éditables et deviendront utilisables par le CNRTEC et ses membres pour les besoins du projet, sous réserve des droits antérieurs clairement identifiés par le prestataire.
- Le prestataire est tenu à la confidentialité des informations techniques, industrielles, financières ou personnelles auxquelles il aura accès.
- Toute communication externe relative au projet devra être préalablement validée par le CNRTEC et respecter les règles convenues avec les partenaires.
- Le prestataire signalera sans délai toute difficulté susceptible d'affecter la qualité, la neutralité, le coût ou les délais de la mission.
- Les éventuelles prestations complémentaires ou expertises tierces ne pourront être engagées qu'après accord écrit du CNRTEC.

13. Documents de référence mis à disposition

- Projet GED - Guide de suivi des eaux douces et documents associés.
- Compte rendu de l'atelier GED du 16 mai 2023.
- Compte rendu / transcription du séminaire GED du 29 juillet 2025.
- Projet GEME - Rapport de synthèse « Stratégie et performance des plans de gestion des eaux sur mine en Nouvelle-Calédonie » et annexes.
- Supports et compte rendu de restitution du projet GEME.
- Autres études, guides et ressources CNRTEC pertinents pour les actions retenues.